



NAO Minimum syndical atteint

☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 31 janvier 2022

Suite à un rebondissement inattendu, la direction est revenue, vendredi 28 janvier, avec des propositions plus conformes à nos demandes et prenant en compte à minima le principe de réciprocité. En effet, pour l'UNSA, le retour sur investissement des salariés de TDF est un des piliers de la croissance, au même titre que l'environnement économique, et nous semble-t-il au-delà des enjeux purement financiers.

Les ultimes propositions de la direction sont :

Augmentation salariale pour l'année 2022

Une enveloppe annuelle de 3,3 % décomposée de la manière suivante :

- 2,8 % au titre du budget d'augmentations individuelles. Dans ce cadre seront traitées les mesures salariales spécifiques contribuant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les éventuels dépositionnements salariaux et mesures de rétentions (l'UNSA souhaitait que soit pris en compte à minima l'inflation officielle de l'INSEE)
- 0,5 % au titre de l'ensemble des évolutions professionnelles qui seront réalisées durant l'année 2022 (promotions, mobilités).

*Ces augmentations seront versées sur la paie du mois de mars 2022
et seront rétroactives au 1er janvier 2022.*

Revalorisation de la subvention de l'employeur pour les titres restaurant (demande UNSA)

Les titres restaurant sont revalorisés à hauteur de 9,48 €, avec la répartition suivante :

- La part employeur à hauteur de 5,69 € ;
- La part salarié à hauteur de 3,79 €.

Revalorisation de la prime absence cantine revalorisée à hauteur de 5,69 € bruts (demande UNSA)

Revalorisation de la participation aux RIE (demande UNSA)

- 5,80 € au sein du RIE de Metz ;
- 8,54 € au sein du RIE de Cesson La Tour ;
- 6,70 € au sein du RIE de Montrouge

Prise en charge à 100% des transports en commun

Revalorisation du forfait hébergement sur le territoire national dans le cadre des frais de mission

- Les frais de découcher, petit déjeuner compris, sur le territoire national (France métropolitaine et DOM TOM) sont revalorisés à hauteur de 123 € par nuit, ce qui porte l'enveloppe journalière indicative à 173 € (Pour rappel, l'UNSA avait demandé la revalorisation des frais de découcher, petits déjeuners compris à 125 €)

Engagement de négociation sur le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO)

A cet effet, la Direction s'engage à renégocier les conditions d'abondement (demande UNSA)

Etude sur les divergences de postes :

- La Direction s'engage à examiner les divergences de postes (salarié rattaché à un groupe de classification différent du groupe de classification du poste occupé) existantes en 2022 et à procéder à des ajustements dès que cela est possible.

Nos demandes non prises en comptes :

- Création d'une prime Toit-Terrasse que l'on demande depuis des années
- Revalorisation de la prime d'astreinte de type 4 de 350€ à 400€
- Augmentation de la prime variable de 0-15% à 0-16% et de 0-20% à 0-21%

Pour l'UNSa, les dernières propositions de la direction, loin d'être complètement satisfaisantes, vont dans le bon sens.

**L'UNSa signera donc cet accord de NAO
mais restera vigilante quant à son application**

POLITIQUE SOCIALE

